

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE Pro Plex 450

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Pro Plex 450

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agricultural/Horticultural Fungicide.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Barclay Chemicals Manufacturing Ltd,  
Damastown Way  
Damastown Industrial Estate  
Mulhuddart  
Dublin 15  
Ireland  
Tel: + 353 1 811 29 00  
Fax: + 353 1 822 46 78  
email: info@barclay.ie

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+353 86 385 77 69

Numéro de téléphone des services nationaux d'urgence

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245. ORFILA (01-45-42-59-59)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et  
Chimiques  
Pour l'homme

Flam. Liq. 3 - H226

Acute Tox. 4 - H332; Eye Irrit. 2 - H319; STOT Single 3 - H335; STOT Rep. 2 - H373

Pour l'environnement

Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

Classification (1999/45/CEE)

Xn; R20, R48/20. Xi; R36/37. N; R50/53. R10.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient

N-PROPYL-N-[2-(2,4,6-TRICHLOROPHÉNOXY)ÉTHYL]-1 H-IMIDAZOLE-1-CARBOXAMIDE  
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE)  
Xylene

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Attention

Mentions De Danger

H226  
H319  
H332  
H335  
H373

Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Nocif par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Pro Plex 450

Conseils De Prudence	<p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>P102 Conserver hors de la portée des enfants.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P261 Éviter de respirer les gaz, les fumées, les vapeurs ou les aérosols.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.</p> <p>P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p>P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.</p>
----------------------	--

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

2-MÉTHYLPROPANE-1-OL	1-5%
No CAS : 78-83-1	No CE : 201-148-0
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318 STOT Single 3 - H335 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 Xi;R37/38,R41 R67
dodecylbenzenesulphonate, branched, calcium salt	1-5%
No CAS : 70528-83-5	No CE : 274-654-2
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xi;R38,R41. N;R51/53.
N-PROPYL-N-[2-(2,4,6-TRICHLOROPHÉNOXY)ÉTHYL]-1 H-IMIDAZOLE-1-CARBOXAMIDE	30-60%
No CAS : 67747-09-5	No CE : 266-994-5
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R22 N;R50/53

## Pro Plex 450

SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE)		1-5%
No CAS : 64742-95-6		No CE : 265-199-0
Classification (CE 1272/2008) Muta. 1B - H340 Carc. 1B - H350 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) Carc. Cat. 2;R45 Muta. Cat. 2;R46 Xn;R65	
Xylene		30-60%
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H335 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) Xn;R20/21,R48/20,R65. Xi;R36/37/38. R10.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### Informations générales

Retirer la victime de la source de contamination. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Ne rien donner à boire à la victime si elle est inconsciente.

##### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Donner de l'air frais et garder au chaud et au repos, de préférence dans une position assise, confortable, le dos droit. Consulter un médecin.

##### Ingestion

Consulter immédiatement un médecin ! Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Garder à l'air frais, au chaud et au repos, de préférence en position assise, confortable, le dos droit. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau ou de lait. Garder la personne en observation. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, tenir la tête basse. Transporter immédiatement en salle d'urgence et apporter cette fiche. **NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !**

##### Contact avec la peau

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

##### Contact avec les yeux

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer abondamment et immédiatement à l'eau. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Apporter cette fiche.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

##### Informations générales

**ATTENTION !** Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation. Consulter un médecin pour toutes brûlures, si minimales soient-elles.

##### Inhalation

Angine. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges.

##### Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges.

##### Contact avec la peau

Irritation de la peau.

##### Contact avec les yeux

Peut causer une irritation grave des yeux.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

## Pro Plex 450

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>) peuvent se produire.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau. En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Éviter l'inhalation de vapeurs et de poussières.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite. Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Enlever à l'aide d'un aspirateur les déversements de faible étendue. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale. Informer les autorités s'il s'agit de grandes quantités.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Respecter les consignes d'utilisation et veiller à une dilution correcte du produit avant l'utilisation.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. Protéger contre le gel et les rayons solaires. Protéger contre les dommages physiques et/ou la friction. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver le produit dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 0°C et 30°C.

Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Pro Plex 450

## 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
2-MÉTHYLPROPANE-1-OL	VLEP	50 ppm	150 mg/m3			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection/masque facial.

Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire et une douche de sécurité. Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination.

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver les mains après l'usage. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide clair.
Couleur	Ambre.
Odeur	Solvant.
Solubilité	Émulsionnable dans l'eau.
Densité relative	1.065 g/ml
Point d'éclair (°C)	30 °C. CF (Creuset fermé).
	INFLAMMABLE.
Observations	Les informations fournies concernent la solution concentrée.

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

## Pro Plex 450

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le gel. Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières À Éviter

Entreposer dans le récipient original.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucuns connus.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Dose Toxique 1 - DI 50

1715 - 2263 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50      Dermal Toxicity: LC 50 Rat > 4100 mg/kg.

Inhalation

Nocif par inhalation.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écototoxicité

Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

### **12.1. Toxicité**

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Aucune information disponible.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité :

Forme une émulsion avec l'eau.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Non applicable.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## Pro Plex 450

### Informations générales

Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Notes Pour Le Transport Routier	Éviter le rejet dans l'environnement.
Notes Pour Le Transport Par Rail	Éviter le rejet dans l'environnement.
Notes Pour Le Transport Maritime	Ne pas rejeter dans l'environnement.

### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1993
No. UN (IMDG)	1993
No. UN (ICAO)	1993

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENE, PROCHLORAZ)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	3
Classe ADR/RID/ADN	Classe 3 : Liquides inflammables.
No. D'Étiquette ADR	3
Classe IMDG	3
Classe/Division ICAO	3
Étiquettes De Transport	



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-E, S-E
Code Hazchem	•3YE

## Pro Plex 450

No. De Danger (ADR) 30  
Code restriction de tunnel (D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Commentaires De Mise À Jour

Document updated to comply with Annex II of EC Regulation no.1907/2006.

Date de révision 16/04/2014

Révision 0

Phrases - R (Texte Intégral)

R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20	Nocif par inhalation.
R46	Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R45	Peut provoquer le cancer.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



## Pro Plex 450

### Mentions De Danger Completes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.